# LÉGALES

Notre équipe du service des annonces légales se tient à votre disposition du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

09 70 80 86 12 serviceclientslegales@rosselconseil.fr

Tarification conforme à l'arrêté du 19 novembre 2025 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

Scannez ce QR code pour découvrir l'intégralité du contenu DES LÉGALES

## ANNONCES ADMINISTRATIVES

### ENQUÊTES PUBLIQUES

#### AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

**relative à l'augmentation de capacité d'une installation de méthanisation sur le territoire de Saron-sur-Aube présentée par la SAS SARON BIOGAZ**

En application des dispositions du Code de l'environnement, une consultation publique est ouverte **du lundi 29 juin 2026 au vendredi 31 juillet 2026 inclus**, sur la demande d'enregistrement concernant un projet de modification d'unité de méthanisation sur le territoire de la commune de Saron-sur-Aube, formulée par la Société SARON BIOGAZ, dont le siège social se situe Lieu-dit « La Pierre Maillée » - 51260 Saron-sur-Aube.
Aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Saron-sur-Aube soit les mercredis et les jeudis matin, de 9h à 12h, toute personne intéressée pourra consulter l'intégralité du dossier papier et consigner ses observations et propositions sur le registre déposé en mairie de Saron-sur-Aube (Avenue du Château - 51260 Saron-sur-Aube), ou les adresser pendant toute la durée de la consultation:
– par correspondance à la mairie de Saron-sur-Aube, qui les insérera et annexera au dit registre ;
– sur le site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions, directement ouvert à l'adresse internet suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/7335
Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : concertation-publique-7335@registre-dematerialise.fr ;
Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé https://www.registre-dematerialise.fr/7335 .
Le dossier dématérialisé sera consultable en mairie de Saron-sur-Aube et également sur le site : https://www.marne.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets-consultations/Consultations-publiques/unite-de-methanisation-SARON-BIOGAZ .
Le Préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision relative à cette demande. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un enregistrement assorti du respect de prescriptions ou un refus.
Des informations peuvent être demandées auprès de Monsieur Julien Rousseau par mail à l'adresse « juliusrousseau@gmail.com » ou par voie postale à l'Entreprise SARON BIOGAZ, dont le siège social se situe Lieu-dit « La Pierre Maillée » - 51260 Saron-sur-Aube ou à la Direction départementale des territoires, par mail à l'adresse « ddt-participations-public@marne.gouv.fr», ou par voie postale à DDT 51 – Service Environnement – Unité procédures environnementales – 40 boulevard Anatole France – BP 60554 – 51022 Châlons-en-Champagne Cedex.

**Châlons-en-Champagne, le 29 mai 2026**
**Pour le Préfet et par délégation,**
**Le Chef de l'Unité procédure environnementale**
**SIGNE**
**Vincent ROGER**

### AVIS ADMINISTRATIFS

VIGNERONS ET MAISONS

#### DÉCISION V.3.2025

**relative au marché des raisins, des moûts, des vins clairs et des vins en bouteilles revendiqués en appellation d'origine contrôlée Champagne pour la campagne 2025-2026**

Le Comité interprofessionnel du vin de Champagne,
Vu la loi du 12 avril 1941 modifiée portant création du Comité interprofessionnel du vin de Champagne,
Vu le décret n° 2007-103 du 25 janvier 2007 relatif à l'organisation et au fonctionnement du Comité interprofessionnel du vin de Champagne,
Vu le règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés dans le secteur agricole,
Vu les articles L441-10 et suivants du Code de Commerce,
Vu l'arrêté du 25 janvier 2024 relatif à l'appellation d'origine contrôlée Champagne,
Vu la décision n°196 relative aux relations contractuelles entre vendeurs et acheteurs de raisins, de moûts et de vins susceptibles de bénéficier de l'appellation d'origine contrôlée Champagne (de la campagne 2024-2025 à la campagne 2028-2029),
Vu la décision V.1.2025 du 23 juillet 2025 relative à l'approvisionnement de la filière au cours de la campagne 2025-2026,
Vu la décision V.2.2025 du 20 août 2025 relative au fonctionnement du marché au cours de la campagne 2025-2026
Vu la délibération du bureau exécutif en date du 4 juin 2026,
décide :
**Article 1er– Echéances de paiement**
Pour la campagne 2025-2026, les échéances de paiement prévues à l'article 21 de la décision n° 196 susvisée sont remplacées par le dispositif suivant :
Le paiement des raisins, des moûts, des vins clairs et des vins en bouteilles achetés en application des contrats pluriannuels est effectué en quatre échéances, sans intérêt, les 5 décembre 2025, 5 mars 2026, 5 juin 2026 et 5 septembre 2026. Par dérogation, les parties ont la possibilité de reporter les deux dernières échéances de paiement, jusqu'à respectivement et au plus tard, le 5 septembre 2026 et le 5 novembre 2026. Dans ce cas, l'acheteur remet au vendeur, en paiement de chacune des échéances reportées, un effet de commerce, respectivement, le 5 juin 2026, payable le 5 septembre 2026, et le 5 septembre 2026, payable le 5 novembre 2026. Les frais financiers sont pris en charge par l'acheteur si l'effet de commerce est escompté avant l'échéance.
**Article 2 – Modalités d'application**
Les modalités d'application de la présente décision sont définies dans une ou plusieurs circulaires.
**Article 3 – Sanctions en cas de manquement**
En cas de manquement aux dispositions à caractère obligatoire de la présente décision, et sans préjudice des autres sanctions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, les sanctions prévues par la loi du 12 avril 1941 susvisée peuvent être appliquées à tout contrevenant.

**Fait à Epernay, le 4 juin 2026.**
**Les présidents du Comité interprofessionnel du vin de Champagne**
**David Chatillon et Maxime Toubart**
**Le Commissaire du Gouvernement**
**Amaury de Saint-Quentin**

### AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

#### COMMUNE DE TROYES

**CONCERTATION PRÉALABLE DU PROJET DE RÉVISION ALLÉGÉE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE TROYES**

Par délibération communautaire n°06.08 du 18 décembre 2025, le président de Troyes Champagne Métropole a prescrit le lancement de la révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Troyes.
La concertation du public se déroulera **du jeudi 18 juin au vendredi 31 juillet 2026.**
Un dossier et un registre seront disponibles à la Direction de l'urbanisme et du développement urbain, 1 rue Linard Gonthier – Hôtel du Petit Louvre, de 9h à 12h et de 14h à 17h. De plus, un dossier dématérialisé et un registre électronique seront accessibles en ligne sur le site internet de Troyes Champagne Métropole rubrique 'Actualités', via l'application XENQUETE.
Le public pourra ainsi formuler ses observations par écrit sur le registre papier à l'Hôtel du Petit Louvre, numériquement via l'application XENQUETE, par courrier adressé à Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou par voie électronique plui@troyes-cm.fr.

### VIE JURIDIQUE DES SOCIÉTÉS

### CRÉATIONS/CONSTITUTIONS

#### Domaine de Cosdon

**Avis de Constitution**

Aux termes d'un acte SSP en date à PAISY COSDON du 04 Juin 2026, il a été constituée une société à responsabilité limitée, au capital de 10 000 euros, dénommée :
Domaine de Cosdon
Siège social : 5 rue des Chênettes, 10160 PAISY COSDON
Objet social : Exploitation de gîtes, terrains de camping et hébergements touristiques et toutes prestations para-hôtelières annexes ; location de logements meublés ; Restauration rapide sur place ou à emporter, service de petits déjeuners, vente de boissons avec ou sans alcool conformément à la réglementation en vigueur ; Production et vente de bières artisanales ; Organisation de séjours touristiques et culturels à la demande, cocktails, réceptions, dégustations, activités oenotouristiques, visites guidées, ateliers, formations, stages, ballades rétro mobiles et plus généralement toutes activités de loisirs, de bien-être et de détente à destination des professionnels et des particuliers ; Location d'espaces de réception en intérieur ou extérieur et location de vaisselle, tout matériel, costumes, accessoires et mobilier nécessaires à la réception ; Vente de bimbeloterie, éléments de décoration, arts de la table, produits locaux et régionaux, épicerie fine, dépôt de pains et viennoiseries.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de TROYES.
Gérance : Monsieur Nicolas URBANOWICZ, demeurant 5 rue des Chênettes 10160 PAISY COSDON.

**Pour avis, la Gérance**

Acheteurs publics
Dématérialisez vos marchés publics en quelques minutes !
avec PROXI LEGALES
Contactez-nous
09 70 80 86 12
serviceclientslegales@rossel.fr
L'Est éclair Libération Rossel Conseil Médias Légales

L'Est éclair
B.P. 532 - 10081 TROYES CEDEX - TÉL. 03.25.71.75.75
EDITÉ PAR LA S.A.S. L'EST ÉCLAIR - 1, RUE DE LA VICOMTE - 10000 TROYES
IMPRIMÉ PAR LA SA SOCIÉTÉ DU JOURNAL L'UNION - 6, RUE GUTENBERG - 51083 REIMS CEDEX
PRÉSIDENTE, DIRECTRICE DE LA PUBLICATION : GÉRALDINE BAEHR
ASSOCIÉ UNIQUE : SAS NEW POLE CAP (NPC)
PUBLICITÉ LOCALE : SAS GLOBAL EST MÉDIAS - CAPITAL SOCIAL : 122 875 €
6, RUE GUTENBERG - CS 20001 - 51083 REIMS CEDEX - TÉL. 09.70.80.86.12
ABONNEMENTS : L'EST ÉCLAIR - SERVICE CLIENTS - CS 10549 - 59023 LILLE CEDEX - TÉL. 03 66 890 406
· TARIF ABONNEMENT PAPIER POUR 12 MOIS : 559 €
PRÉLÈVEMENT MENSUEL : 44,90 €
· TARIF ABONNEMENT NUMÉRIQUE 1 AN : 219 €
COMMISSION PARITAIRE : N° 0626G83612 - ISSN : 0243-2056
LE GROUPE OPTE POUR DES MATÉRIAUX RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT : PAPIER, LES ENCRES (SANS COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS) S'ENGAGE AUSSI AVEC ECOFOLIO CE JOURNAL POUVANT ÊTRE RECYCLÉ.
IMPRIM'VERT
LE TRI + FACILE
PROVENANCE DU PAPIER : FRANCE, SUÈDE. LES PAPIERS UTILISÉS SONT CERTIFIÉS PEFC. TAUX DE FIBRES RECYCLÉES : SUPÉRIEUR À 50 % ET JUSQU'À 100 %. LA FABRICATION DE CE JOURNAL A GÉNÉRÉ L'ÉMISSION DE 95,0 EQ CO2
PEFC

## MARCHÉS PUBLICS

#### AVIS RECTIFICATIF A D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE PUBLIE LE 04/06/2026

**1) Nom et adresse officielle de l'organisme acheteur :**

Maître d'ouvrage :
132 Grande Rue de la Résistance
10110 BAR SUR SEINE
Siret 211 000 328 00016

Mandataire :
7 rue Jean-Louis Delaporte – 10000 TROYES
Profil acheteur : www.achatpublic.com
Siret : 602 880 338 00044

**2) Identification du marché :**
Objet du marché : **Travaux de requalification du Centre bourg / Place du marché à BAR SUR SEINE (10110).**

**3) Objet de l'avis rectificatif**
La date limite de réception des offres initialement prévue le 26 juin 2026 à 18h00 est reportée au **16 juillet à 13h00.**

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 05/06/2026

### MARCHÉS PUBLICS DE SERVICES

### PROCÉDURES ADAPTÉES DE + 100 000 EUROS

#### AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Section 1 : Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur : Régie du SDDEA
Type de Numéro national d'identification : SIRET 820 972 552 00013
Ville : TROYES Code Postal : 10012 TROYES CEDEX
Groupement d'acheteurs : non
Section 2 : Communication
Moyen d'accès aux documents de la consultation :
Lien URL vers le profil d'acheteur
Profil acheteur
Site du SDDEA et de sa Régie
Référence du marché : 2026DP03-SDA014
L'intégralité des documents de la consultation se trouve
sur le profil d'acheteur : Oui
Utilisation de moyens de communication non
communément disponibles : Non
Nom du contact : Service commande publique Profil acheteur (pour toutes questions sur une procédure
en publication)
Marches-publics@sddea.fr
Section 3 : Procédure
Type de procédure : Procédure adaptée ouvert
Conditions de participation : (Se référer au Règlement de consultation)
Technique d'achat : sans objet
Date d'envoi de l'avis : 05 juin 2026
Date et heure limites de réception des plis : 10 juillet 2026
Présentation des offres par catalogue électronique : interdit
Réduction du nombre de candidats : Non Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
Variantes : non autorisées
Critères d'attribution : Détaillé dans le règlement de consultation
Section 4 : Identification du marché
**Intitulé du marché : Réalisation du diagnostic d'assainissement du système d'assainissement de la commune de Longchamp-sur-Aujon**
Code CPV principal : 71335000-5
Type de marché : service (prestations intellectuelles) Lieu principal d'exécution du marché : Commune de
Longchamp-sur-Aujon (10310)
La consultation comporte des tranches : non
Section 5 : Lots
Marché alloti : non alloti
Section 6 : Informations complémentaires
Visite obligatoire / facultative : aucune visite prévue

#### SAINTE-SAVINE

**AVIS DE PUBLICITÉ PRÉALABLE À LA DÉLIVRANCE D'UNE AUTORISATION D'OCCUPATION ET D'EXPLOITATION DU DOMAINE PUBLIC**

La Ville de Sainte-Savine effectue une mise en concurrence préalable afin de sélectionner les **commerces ambulants de bouche de type « food truck » qui seront autorisés à occuper le domaine public de la commune lors du festival La Ruée vers l'Autre.**
L'avis de publicité incluant les conditions de participation et d'occupation de l'emplacement est à télécharger sur la plateforme acheteur de la collectivité : https://www.xmarches.fr
La date et heure limites de réception des dossiers est fixée au Vendredi 03 juillet 2026 à 12h00 .
Pour tout renseignement, veuillez contacter le service Commerce au 03.10.72.02.82.

PROXI LEGALES.FR



La reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une autorisation préalable de l'auteur, conformément Code de droit économique, Titre 5, Chapitre 2, que vous pouvez formuler à droits@rossel.be en mentionnant le type de reproduction, sa destination et sa durée.